

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :  
D2024\_1\_14

SEANCE DU 21 MARS 2024

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

L' an deux mille vingt quatre, le jeudi 21 mars à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment  
convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la  
présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 13

Date de convocation du : 15 Mars 2024

Votants : 13

**Présents** : Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE  
Nathalie, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX  
Michel, Madame LINARD Danielle, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL  
Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur VIOLLE Willy, Madame  
DELHOSTAL Anne, Monsieur PRIVAT Jean

**Objet : Eclairage deuxième  
terrain de foot**

**Absent(s)** : Monsieur ROFFY Jacques

**Excusé(s)** : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Madame COLOMB Yvette, Monsieur  
GRAFFOUILLERE Pierrick, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur ROUX Hervé

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Jean PRIVAT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande du club de foot de créer un éclairage projecteur LED sur  
le deuxième terrain de foot pour un classement fédéral E6, pour pouvoir effectuer des rencontres officielles et des  
entraînements.

L'éclairage permettra de sécuriser les installations liées à la pratique du football ainsi qu'une meilleure organisation des  
rencontres des jeunes et de l'équipe féminine sénior en nocturne ainsi que certains matchs des équipes 2 et 3.  
Le montant des travaux actualisés s'élève à ce jour à 100 900€ ht.

**Plan de financement prévisionnel du projet (ht) :**

	DEPENSES HT		RECETTES HT
TRAVAUX (SDEC)	100 900€	SUBVENTION FAFA	15 000€
		SUBVENTION SDEC	35 315€
		SUBVENTION REGION	30 405€
		COMMUNE Autofinancement	20 180€
TOTAL HT	100 900€	TOTAL HT	100 900€

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

- De **VALIDER** le plan de financement prévisionnel ;
- De **SOLLICITER** le soutien de la Région AURA ;
- De **PROCÉDER** à la réalisation des travaux après notification positive de l'ensemble des subventions.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-François RODIER